

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU  
7 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le  
7 décembre 2020, en la salle municipale à 20:00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCE

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N° 4
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
Monsieur	Bertrand Caron,	Conseiller siège N° 6

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

3. SÉANCE À HUIS CLOS

01-07-12-2020

« Le conseil de la municipalité de Padoue siège en séance ordinaire ce lundi 7 décembre 2020 en salle puisqu'on ne pouvait se prévaloir d'un autre moyen.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

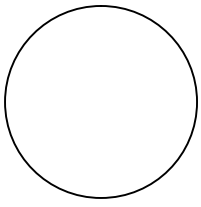
CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter.  
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer en personne en gardant la distanciation physique exigée.

Adoptée.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Séance à huis clos
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal du 2 novembre 2020  
Lecture et adoption du procès-verbal du 24 novembre 2020  
Suivi au procès-verbal
6. Lecture et adoption des comptes
7. Information du maire et des conseillers



8. Engagement d'un 2<sup>e</sup> employé à l'année
9. Offre de service - gestion de l'aide financière 2021 – TECQ 2019-2023
10. Éco-Mitis, renouvellement membre
11. Plan d'action jeunesse
12. Calendrier 2021
13. Congés des Fêtes
14. Vérificateur pour l'année 2021
15. Signataire contrat travail
16. Fondation de la Santé de la Mitis
17. Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à la protection incendie
18. Affaires diverses :
19. Période de questions
20. Levée de la séance

02-07-12-2020

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.  
ADOPTÉE

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020

03-07-12-2020

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 2 novembre 2020 soit adopté.  
ADOPTÉE

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 NOVEMBRE 2020

04-07-12-2020

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 novembre 2020 soit adopté.  
ADOPTÉE

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

6. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

05-07-12-2020

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 77 209.10 \$.  
ADOPTÉE.

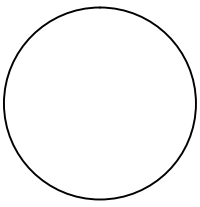
7. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un résumé de la séance des maires ainsi que la correspondance reçue.

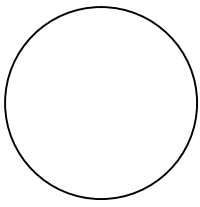
8. ENGAGEMENT D'UN 2<sup>E</sup> EMPLOYÉ À L'ANNÉE

06-07-12-2020

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :  
D'engager monsieur Réjean Ouellet comme employé municipal à temps plein à l'année à compter du 9 décembre 2020.  
ADOPTÉE.



- 07-07-12-2020
9. OFFRE DE SERVICE - GESTION DE L' AIDE FINANCIÈRE 2021 – TECQ 2019-2023
- Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents:  
D'accepter l'offre de Véronique Fournier de PF Service-Conseil Inc. pour la gestion de l'aide financière 2021 dans le cadre de la TECQ 2019-2023 au montant de 1 080 \$ plus taxes.  
ADOPTÉE.
10. ÉCO-MITIS, RENOUELEMENT MEMBRE
- 08-07-12-2020
- Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents:  
De renouvellement d'adhésion à Éco-Mitis pour l'année 2021 au montant de 100.00 \$ comme membres ambassadeurs bronze.  
ADOPTÉE.
11. PLAN D'ACTION JEUNESSE
- Remis au mois de janvier.
12. CALENDRIER 2021
- 09-07-12-2020
- Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents :  
Que le calendrier 2021 soit posté à tous les résidents de la municipalité.  
ADOPTÉE.
13. CONGÉ DES FÊTES
- Le bureau sera fermé du 17 décembre 2020 jusqu'au 6 janvier 2021.
14. VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2021
- 10-07-12-2020
- Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents:  
De nommer la firme comptable Mallette pour effectuer la vérification des livres comptables de la municipalité pour l'année 2021.  
ADOPTÉE
15. SIGNATAIRE POUR CONTRAT DE TRAVAIL
- 11-07-12-2020
- Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :  
Que monsieur François Doré soit autorisé à signer les contrats de travail des employés de la municipalité avec monsieur le Maire et la directrice générale.  
ADOPTÉE.
16. FONDATION DE LA SANTÉ DE LA MITIS
- 12-07-12-2020
- Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents:  
De faire un don de 100.00 \$ à la Fondation de la Santé de la Mitis.  
ADOPTÉE.



13-07-12-2020

17. RÉSOLUTION AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION INCENDIE

ATTENDU QUE la municipalité de Padoue étant membre du Service Incendie de la Région de Price ;

ATTENDU QUE les municipalités de La Rédemption et Sainte-Jeanne-d'Arc et le Service Incendie de la Région de Price désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la protection contre l'incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil de la municipalité de Padoue autorise la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie entre les municipalités de La Rédemption et Sainte-Jeanne-D'Arc et le Service Incendie de la Région de Price. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente.  
ADOPTÉE.

18. AFFAIRES DIVERSES

Il n'y a aucun point à ajouter.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huis clos.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-07-12-2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 20:36 heures.  
ADOPTÉE.

### Approbation des résolutions

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire 7 décembre 2020, tenue en la salle municipale, à 20:00 heures.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

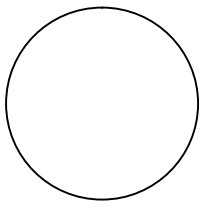
\_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

08-12-2020  
Date

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur le Maire le 8 décembre 2020



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PADOUE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 19H30**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 15 décembre 2020, en la salle municipale, à 19:30 heures à laquelle étaient présents : monsieur Gilles Laflamme, maire, mesdames Réjeanne Ouellet, Clémence Lavoie et Lucette Algerson conseillères, messieurs Bertrand Caron (par téléphone) et François Doré, conseillers,

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire.

Line Fillion, directrice générale, est aussi présente.

**2. SÉANCE À HUIS CLOS**

01-15-12-2020

« Le conseil de la municipalité de Padoue siège en séance extraordinaire ce mardi 15 décembre 2020 en salle et au téléphone.  
CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;  
CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter.  
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu unanimement :  
« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer en personne en gardant la distanciation physique exigée et au téléphone.  
Adoptée.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

1. Présences
2. Séance à huis clos
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Répartition de l'aide financière COVID-19
5. Résolution de fin de travaux
6. Période de questions
7. Levée de la séance

02-15-12-2020

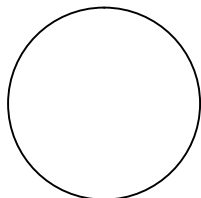
Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation soit et est adopté tel que lu.  
ADOPTÉE.

**4. RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE COVID-19**

03-15-12-2020

Il est proposé par François Doré et résolu à la majorité des membres présents:  
D'adopter la répartition de l'aide financière reçue du gouvernement du Québec afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la municipalité, soit :

1. Pas d'intérêt sur les taxes en retard pour 2020 : 3 973 \$
2. Aide au comité Défi-Relance 2020 : 1 000 \$
3. Aide au comité de Fabrique 2020 : 1 000 \$



4. Pas d'intérêt sur les taxes en retard pour 2021 :	3 973 \$
5. Aide à l'association sportive pour 2021 :	<u>2 000 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>11 946 \$</b>

ADOPTÉE

5. RÉSOLUTION DE FIN DE TRAVAUX

04-15-12-2020

Attestation de la fin des travaux– RIRL-2017-541B, Réfection du Chemin Kempt Sud;

Considérant Que la municipalité de Padoue a reçu une entente de contribution financière de la part du MTQ pour la réalisation des travaux du projet RIRL-2017-541B, Réfection du Chemin Kempt Sud;

Considérant Que les travaux sont terminés;

Considérant Que la municipalité désire recevoir cette contribution financière;

En conséquence,

Sur une proposition de monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents:

1. Que la municipalité atteste de la fin des travaux du projet RIRL-2017-541B;
2. Que la municipalité autorise PF Service Conseil Inc. à procéder à la demande de versement de la contribution financière du MTQ en lien avec ces travaux.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huis clos

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

05-15-12-2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 19:40 heures.

ADOPTÉE.

### **Approbation des résolutions**

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020, tenue à la salle municipale, à 19:30 heures.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

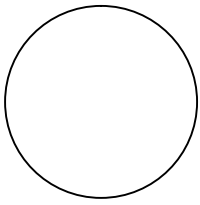
\_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

16-12-2020  
Date

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur le Maire le 16 décembre 2020.



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PADOUE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2020 à 20H00**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 15 décembre 2020, en la salle municipale, à 20:00 heures à laquelle étaient présents : monsieur Gilles Laflamme, maire, mesdames Réjeanne Ouellet, Clémence Lavoie et Lucette Algerson conseillères, messieurs Bertrand Caron (par téléphone) et François Doré, conseillers,

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire.

Line Fillion, directrice générale, est aussi présente.

**2. SÉANCE À HUIS CLOS**

01-15-12-2020

« Le conseil de la municipalité de Padoue siège en séance extraordinaire ce mardi 15 décembre 2020 en salle et au téléphone.  
**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;  
**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter.  
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucette Algerson et résolu unanimement :  
 « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer en personne en gardant la distanciation physique exigée.  
 Adoptée.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

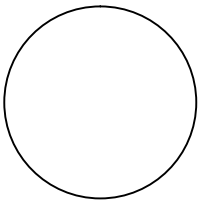
1. Présences
2. Séance à huis clos
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption du budget 2021
5. Lecture et adoption du projet de règlement 257-2020, règlement d'imposition des taxes foncières et de services
6. Avis de motion ; règlement 257-2020, règlement d'imposition des taxes foncières et de services
7. Période de questions sur le budget exclusivement
8. Levée de la séance

02-15-12-2020

Il est proposé par Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation soit et est adopté tel que lu.  
**ADOPTÉE.**

**4. LECTURE ET ADOPTION DU BUDGET 2021**

<b>DÉPENSES</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Dépenses 2020</b>	<b>Budget 2021</b>
Administration générale	183 686 \$	124 268 \$	203 724 \$
Sécurité publique	44 185 \$	42 398 \$	41 142 \$
Transport	270 916 \$	332 402 \$	279 240 \$
Hygiène du milieu	43 843 \$	33 886 \$	46 914 \$



Urbanisme, mise en valeur	13 507 \$	63 370 \$	15 920 \$
Loisirs et culture	16 941 \$	14 784 \$	17 118 \$
Remboursement d'intérêt	44 000 \$	4 848 \$	20 000 \$
Remboursement de capital	30 000 \$	25 053 \$	30 000 \$
Activités d'investissements		- 39 280 \$	20 000 \$
<b>Total :</b>	<b>647078 \$</b>	<b>601 729 \$</b>	<b>674 078 \$</b>

<b>REVENUS</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Revenus 2020</b>	<b>Budget 2021</b>
Taxes foncières générales	237 064 \$	238 048 \$	255 419 \$
Taxe spéciale (25%)	21 955 \$	22 182 \$	22 136 \$
Taxe de secteur (410/rés.)	23 903 \$	23 903 \$	23 903 \$
Taxe de tarification	12 000 \$	12 025 \$	12 500 \$
Tenant lieu de taxes	774 \$	4 637 \$	775 \$
Autres sources locales	134 413 \$	4 433 724 \$	129 153 \$
Transfert inconditionnel	81 429 \$	81 429 \$	95 145 \$
Transfert conditionnel	135 540 \$	133 302 \$	135 540 \$
<b>Total :</b>	<b>647 078 \$</b>	<b>4 823 807 \$</b>	<b>674 078 \$</b>

03-15-12-2020

Il est proposé par François Doré et résolu à l'unanimité que le budget pour l'année financière 2021 soit et est adopté et sera distribué par l'entremise du journal municipal.  
ADOPTÉE.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 257-2020, RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET DE SERVICES

PROJET DE RÈGLEMENT

04-15-12-2020

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 257-2020**

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter un règlement pour l'imposition des taxes foncières et de service pour l'année financière 2021;  
ATTENDU QUE pour le faire, il faut se conformer au contenu du budget municipal 2021, adopté à la session spéciale du Conseil municipal, tenue le 15 décembre 2020;

ATTENDU QU'il faut modifier l'article 01 du règlement 50, règlement autorisant l'imposition de la taxe de service, de la cueillette et le transport des matières résiduelles;

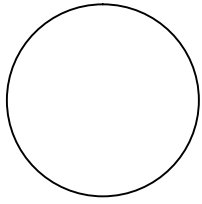
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à l'unanimité qu'un projet règlement portant le numéro 257-2020, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 : Une taxe de **1.50** % du cent dollars d'évaluation foncière sera imposée à chaque contribuable d'après sa valeur inscrite au rôle d'évaluation en vigueur incluant la contribution gouvernementale imposée pour le service de la Sûreté du Québec ainsi que la contribution à la M.R.C. de La Mitis pour les équipements supralocaux;

ARTICLE 2 : De remplacer les mots suivants de l'article 01 du règlement 50 par : qu'afin de réaliser la somme nécessaire aux dépenses de la cueillette et du transport des matières résiduelles, qu'une taxe de service soit imposée au montant de :

1. Un tarif de **103.00 \$** sera imposé par feu, logement ou unité de logement tel que prescrit par le code du bâtiment, servant d'habitation ou de bureau;





2. Un tarif de **52.00 \$** sera imposé par feu, logement ou unité de logement non habité, ainsi que les chalets situés le long des routes et chemins qui sont entretenus l'hiver et dont le service des vidanges y passe;
3. Un tarif de **125.00 \$** sera imposé pour chaque commerce, petite industrie, auberge, ferme et garage en cette municipalité;

ARTICLE 3 : Tout compte de taxes dépassant la somme de 300.00 \$ pourra être payé en 4 versements.

ARTICLE 4 : Le présent règlement portera le numéro 257-2020 de la Municipalité de Padoue et entrera en vigueur selon la loi.

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Line Fillion, secrétaire-trésorière

6. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 257-2020 RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET DE SERVICES

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par madame Clémence Lavoie pour le règlement 257-2020, règlement d'imposition des taxes foncières et de services

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huis clos

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

05-15-12-2020

Il est proposé par Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 20:15 heures.

ADOPTÉE.

### **Approbation des résolutions**

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020, tenue à la salle municipale, à 20:00 heures.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

\_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

16-12-2020  
Date

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur le Maire le 16 décembre 2020.